

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-sept, le treize avril à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AYRINHAC, Maire.

**Présents :** Daniel AYRINHAC, Albert GAVEN, Daniel JALBERT, Chantal CHASSAN, Christine GAVALDA, Cédric BOULOC, Thierry RIVIERE, Jean-Marie BANCAREL, Henri LACOMBE, Georges CLUZEL, Patricia MIQUEL, David TREMOLET Arnaud VIALA

**Absents :** /

**Excusés :** Sylvie BOUTONNET, Mathieu BOUTONNET

**Secrétaire de séance :** David TREMOLET

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

### Vote des budgets primitifs 2018

Monsieur le Maire présente les projets de budgets primitifs pour l'année 2018 au Conseil Municipal, qui sont adoptés à l'unanimité.

- Budget principal

|                                  | <b>DEPENSES</b>     | <b>RECETTES</b>     |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 890 258.01          | 890 258.01          |
| <b>Section d'investissement</b>  | 2 024 331.31        | 2 024 331.31        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>2 914 589.32</b> | <b>2 914 589.32</b> |

- Budget Lotissement le Bosquet

|                                  | <b>DEPENSES</b>   | <b>RECETTES</b>   |
|----------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 124 596.43        | 124 596.43        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 124 593.43        | 124 593.43        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>249 189.86</b> | <b>249 189.86</b> |

- Budget Atelier Relais

|                                  | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 22 996.16        | 22 996.16        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 31 380.60        | 31 380.60        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>54 376.76</b> | <b>54 376.76</b> |

- Budget Assainissement

|                                  | <b>DEPENSES</b>  | <b>RECETTES</b>  |
|----------------------------------|------------------|------------------|
| <b>Section de fonctionnement</b> | 41 549.72        | 41 549.72        |
| <b>Section d'investissement</b>  | 24 542.03        | 24 542.03        |
| <b>TOTAL</b>                     | <b>66 091.75</b> | <b>66 091.75</b> |

### Vote des taux

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal, de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année **2018**.

**Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour 2018** les taux suivants :

|                   | <u>Taux 2017</u> | <u>Taux 2018</u> |
|-------------------|------------------|------------------|
| Taxe d'habitation | 8.50%            | 8.50%            |
| Foncier bâti      | 14.18%           | 14.18%           |
| Foncier non bâti  | 95.72%           | 95.72%           |

### Vote des taux

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations. Il propose à l'assemblée de délibérer sur ces demandes.

Chantal Chassan, trésorière de l'association Familles Rurales ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Décide de verser les subventions suivantes :

|   | Montant de la subvention |
|---|--------------------------|
| <b>Amicale des sapeurs-pompiers de Millau</b>     | <b>46.00 €</b>           |
| <b>Association des parents d'élèves de Vezins</b> | <b>3 050.00 €</b>        |
| <i>Pour le fonctionnement de l'association</i>    | 800.00 €                 |
| <i>pour le voyage</i>                             | 2 250.00 €               |
| <b>Société de chasse de Vezins</b>                | <b>76.00 €</b>           |
| <b>Société de chasse du Roucous</b>               | <b>76.00 €</b>           |
| <b>Société de pêche de Pont de Salars</b>         | <b>150.00 €</b>          |
| <b>Prévention Routière</b>                        | <b>16.00 €</b>           |
| <b>Entente sportive Vezins/Séguir UHL</b>         | <b>1 442.00 €</b>        |
| <b>Familles Rurales</b>                           | <b>36 966.20 €</b>       |
| <i>Accueil périscolaire</i>                       | 8 148.40 €               |
| <i>Centre de loisirs été</i>                      | 5 106.74 €               |
| <i>Centre de loisirs mercredis</i>                | 19 211.06 €              |
| <i>mercredis 2017 non pris en charge CEJ</i>      | 4 500.00 €               |
| <b>Téléthon</b>                                   | <b>152.00 €</b>          |
| <b>Vezins country</b>                             | <b>100.00 €</b>          |
| <b>Club des Bruyères</b>                          | <b>500.00 €</b>          |
| <b>Cercle généalogique de l'Aveyron</b>           | <b>50.00 €</b>           |
| <b>Rased de Millau</b>                            | <b>55.00 €</b>           |

|                         |                    |
|-------------------------|--------------------|
| <b>FNACA</b>            | <b>200.00 €</b>    |
| <b>Comité des fêtes</b> | <b>2 400.00 €</b>  |
| <b>ADMR</b>             | <b>2 500.00 €</b>  |
| <b>MJC Salles Curan</b> | <b>31.00 €</b>     |
| <b>Le livre perché</b>  | <b>150.00 €</b>    |
| <b>Multi rando</b>      | <b>360.00 €</b>    |
| <b>Cant on en parle</b> | <b>1 440.00 €</b>  |
| <b>TOTAL</b>            | <b>49 760.20 €</b> |

### **Modification de la délibération instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**

Le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.

Sous réserve de l'avis du Comité Technique et afin de maintenir un niveau de rémunération équivalent à l'agent nommé suite à la réussite au concours de rédacteur, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les cadres d'emplois bénéficiaires du RIFSEEP ainsi que les montants plafonds de références afin d'intégrer le cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux (catégorie B).

### **Location Espace Vézinois pour un camp de jeunes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association Familles Rurales de Vendée, qui souhaite louer l'Espace Vézinois du 12 au 23 août 2018 pour l'organisation d'un camp de vacances d'environ 40 jeunes de 12 à 17 ans.

Le conseil municipal, accepte de louer l'Espace Vézinois à l'association Familles Rurales de Vendée, pour la période demandée, pour l'organisation d'un camp de vacances et fixe le prix de cette location à 2000 euros.

### **Délégation de l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol à AVEYRON INGENIERIE**

L'Etat a notifié à la commune qu'elle ne serait plus en mesure, courant 2018, d'assurer l'instruction à titre gratuit des actes et autorisations d'urbanisme.

La commune n'étant pas en capacité d'instruire en interne les actes et autorisations d'urbanisme, tâche très technique et engageant la responsabilité de la commune, il est donc proposé de confier cette instruction à Aveyron ingénierie dont la commune est membre.

Ce service comprend :

- L'instruction des certificats d'urbanisme b, permis de construire, déclarations préalables, permis de démolir et permis d'aménager ; ainsi que leurs modificatifs, demandes de transfert et de prorogation

- Le contrôle de la conformité des travaux relatifs aux autorisations et actes d'urbanisme instruits par AVEYRON INGENIERIE
- Des réunions pour faire le point sur les dossiers en cours ou en cas de difficulté
- Ainsi qu'une assistance en matière de recours gracieux ou précontentieux (sauf pour les autorisations et actes divergents de l'avis du service instructeur)

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération, suivant le type d'acte.

La tarification de cette prestation (non soumise à T.V.A) est fixée chaque année, par le conseil d'administration d'AVEYRON INGENIERIE, en fonction du coût réel de ce service.

La facturation interviendra trimestriellement au vu du nombre d'actes déposés.

### **Le Conseil Municipal**

- **DECIDE** de confier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 à AVEYRON INGENIERIE l'instruction de l'ensemble des actes et autorisations d'urbanisme relatifs à l'occupation du sol de la commune à l'exception des certificats d'urbanisme informatif (C.U.a).
- **APPROUVE** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable par décision expresse.
- **PRECISE** que par arrêté du Maire il sera donné délégation aux agents d'AVEYRON INGENIERIE chargés de l'instruction le droit de consulter les gestionnaires de réseaux (assainissement/AEP, électricité), transmettre à l'A.B.F les pièces manquantes et à la D.D.T les éléments permettant d'établir et de liquider les taxes d'urbanisme et signer les courriers nécessaires à l'instruction des autorisations et actes d'urbanismes confiée.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention correspondante avec AVEYRON INGENIERIE.

### **Adhésion au service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative d'AVEYRON INGENIERIE**

AVEYRON INGENIERIE a décidé suite à la sollicitation de nombreuses communes de créer un service d'assistance à la rédaction d'actes en la forme administrative, dès lors que le prix de vente, la soulte ou la valeur de l'acte est inférieur ou égale à 5000 € /l'acte.

Compte tenu des actes à régulariser en matière routière ou de chemins ruraux, des délais d'établissement des actes notariés de faible importance, il est proposé d'établir des actes en la forme administrative et de confier leur rédaction à AVEYRON INGENIERIE.

AVEYRON INGENIERIE recherchera la propriété de biens immobiliers, effectuera la rédaction de projets d'actes et assurera leur publication au service de la publicité foncière compétent.

AVEYRON INGENIERIE peut apporter une assistance, pour les types d'actes suivants dans la limite d'un prix de vente inférieur ou égale à 5 000 €/acte :

- Ventes de biens immobiliers
- Echanges fonciers
- Constitutions de servitudes
- Transferts de propriété (notamment en cas de fusion, de dissolution ou d'ordonnance d'expropriation...)
- Publication de délibérations d'incorporation des biens sans maître dans le domaine privé de la commune

AVEYRON INGENIERIE n'effectue pas la négociation foncière et ne peut réaliser ni de donations, ni d'attestations immobilières après décès. Ces actes relèvent de la compétence exclusive des Notaires.

Cette prestation fait l'objet d'une rémunération dont le montant est déterminé chaque année par le conseil d'administration. Pour 2018, le coût s'établit à 400 € HT l'acte soit 480 € TTC.

Au vu de l'intérêt pour la commune d'établir des actes en la forme administrative, le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de confier à AVEYRON INGENIERIE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure ou égale à 5 000 € étant précisé que le coût est en 2018 de 400€ HT (soit 480 € TTC).
- **INDIQUE** que le nombre approximatif d'actes qui pourrait être confié à Aveyron Ingénierie est de cinquante.
- **APPROUVE** les termes de la convention avec AVEYRON INGENIERIE d'une durée de 5 ans, renouvelable tacitement sauf résiliation moyennant un préavis de 3 mois avant le terme.

#### **Convention financière avec le SM des Eaux Lévézou Ségala Pour la réfection du réseau d'eaux pluviales rue de l'église**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre des travaux de la rue de l'église, le Syndicat Mixte des Eaux Lévézou Ségala a procédé à la réfection du réseau d'eaux pluviales dans cette rue, à la demande de la commune de Vezins de Lévézou.

Pour ces travaux la participation de la commune est fixée à 6 120€HT.

Tous ces éléments doivent faire l'objet d'une convention entre la commune et le SM des Eaux Lévézou Ségala.

#### **Renouvellement des membres de la CCID**

Monsieur le Maire informe que suite aux élections du maire et des adjoints la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelé, il appartient donc au conseil municipal de proposer huit noms afin que la Direction des Finances Publiques puisse nommer quatre nouveaux commissaires.

Le conseil municipal, propose les noms suivant à la Direction des Finances Publiques :

- Daniel AYRINHAC
- Arnaud VIALA
- Albert GAVEN
- Chantal CHASSAN
- Christine GAVALDA
- Georges CLUZEL
- Daniel JALBERT
- Henri LACOMBE

## échange avec aliénation d'une partie d'un chemin rural à BEGOC Geneviève et cession de parcelles à la commune

Au vu du point n°6 de l'enquête publique de 2016, il est prévu l'ouverture d'une voie en vue de son classement dans le domaine public et la cession d'un délaissé de voirie au lieu-dit Le Pal, et il convient à la commune, pour ce faire, d'aliéner une partie d'un chemin rural au propriétaire riverain.

Le Conseil municipal,

Décide d'aliéner à Madame BEGOC Geneviève, la parcelle cadastrée section ZI numéro 82 pour une superficie de 12 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée section ZI numéro 83 pour une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Décide qu'en contrepartie Mme BEGOC cède à la commune la parcelle cadastrée section ZI numéro 80 pour une superficie de 9 m<sup>2</sup> et la parcelle cadastrée section ZI numéro 81 pour une superficie de 4 m<sup>2</sup>.

Cet échange se fera sans soulte.

## Point sur les travaux

- **Centre technique** : les travaux se poursuivent selon le calendrier prévisionnel. Les cloisons intérieures ainsi que la plomberie et l'électricité sont en cours. –
- **Bâtiment de la Poste et de la CCLP**. A ce jour les travaux coté La poste sont terminés. Les travaux coté CCLP se poursuivent avec notamment la pose des escaliers extérieurs et les revêtements de sol à l'intérieur. Les travaux vont se poursuivre jusqu'au mois de juin.

## Question diverses

- Thierry Rivière informe que les cages de foot pour les enfants et l'abri sont très vétuste, il faudrait les remplacer. Il est décidé de demander des devis pour ces matériels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.